

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Lucie Bourque, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le mercredi, 10 décembre 2025 à 15 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2025**

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 10 décembre 2025;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Embauche au poste de directeur général et greffier-trésorier;
5. Embauche au poste de directeur du Service des travaux publics;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Lynn Manconi, Mathilde Péloquin-Guay et Darling Tremblay, ainsi que MM. les conseillers Mathieu Séguin et Mark D. Goldman, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Michel Richard.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Lucie Bourque, assiste à la séance.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller André Laramée.

**(1.)  
2025.12.361 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2025**

Le quorum étant constaté, il est 15 h 00.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin  
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 10 décembre 2025 soit ouverte.

**ADOPTÉE**

**(2.)  
2025.12.362 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin  
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 décembre 2025, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)  
**2025.12.363 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin  
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)  
**2025.12.364 EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale, madame Suzanne Sauriol;

CONSIDÉRANT l'affichage de ce poste, le support reçu de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour ce recrutement, les analyses et entrevues réalisées ainsi que les recommandations des membres du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher monsieur Marc-André Laforest au poste de directeur général et greffier-trésorier, le tout selon les termes convenus à son contrat de travail.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante ainsi que la direction générale à signer le contrat de travail du directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

(5.)  
**2025.12.365 EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT le départ du directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'affichage de ce poste, les analyses et entrevues réalisées ainsi que les recommandations des membres du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi  
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher monsieur Pascal Mathieu au poste de directeur du Service des travaux publics, le tout selon les termes convenus à son contrat de travail.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante ainsi que la direction générale à signer le contrat de travail du directeur du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

(6.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(7.)  
**2025.12.366 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay  
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 15 h 02.

ADOPTÉE

---

Lucie Bourque  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe

---

Michel Richard  
Maire

Je soussigné, Michel Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *code municipal*.

---

Michel Richard  
Maire

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

---

Lucie Bourque  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe